

Saint Thomas d'Acuin

Du gouvernement
royal

traduction par Claude Rouget
de la partie authentique
du

de Regimine Principum.

avec la collaboration
de M. l'abbé Poupon
DOCTEUR EN THÉOLOGIE.

PRÉFACE DU RP. GARRIGOU-LAGRANGE, O. P.

PRÉFACE

En un temps où la politique n'est plus guère considérée comme une vertu, comme une prudence ordonnée à promouvoir le bien commun de la multitude, mais comme l'art de transiger pour aboutir, pour sauvegarder les intérêts d'un parti, en opprimant souvent l'élite des citoyens et en travaillant à la ruine d'un pays, il est grandement utile de publier une traduction du *De Regimine Principum* de saint Thomas, tout au moins du livre I, et des quatre premiers chapitres du livre II°, qui sont certainement de lui.

Le « Docteur commun » de l'Église remonte ici aux premiers principes de la vie sociale et politique. Il rappelle d'abord la raison profonde pour laquelle l'homme est un *être sociable*. C'est une de ses propriétés, qui se déduit de sa définition : *animal raisonnable*. Dernière des intelligences, l'intelligence de l'homme n'atteint d'abord son objet que d'une façon très confuse et générale, et ordinairement elle ne parviendrait pas sans le secours d'un maître aux connaissances nécessaires à une vie intellectuelle quelque peu développé, pas même aux premiers théorèmes de géométrie, dont se sert l'arpenteur pour ses travaux. Pascal enfant, est cité comme un génie pour les avoir trouvés par son propre effort sans le secours de personne.

« L'homme, dit saint Thomas, connaît naturellement ce dont il a besoin pour vivre, mais seulement en général. Il peut ainsi, par sa raison, au moyen des principes universels, parvenir à la connaissance des choses particulières nécessaires à sa vie. Mais il n'est pas possible qu'un homme seul atteigne par sa raison toutes des choses de cet ordre. Il est donc nécessaire que les hommes vivent en nombre pour s'entr'aider, pour se consacrer à des occupations diverses, en rapport avec la diversité de leurs

talents ; l'un par exemple à la médecine, un autre à ceci, un autre à cela » (Ch. I^o). Ce n'est pas là un « contrat social » librement consenti, c'est une conséquence nécessaire de notre nature ; par suite l'autorité sociale, sans laquelle la vie en société serait impossible, vient de Dieu, auteur de la nature humaine, bien qu'il appartienne aux hommes de désigner celui oit ceux qui détiendront le pouvoir.

Le but de la Société ainsi constituée est par conséquent le *BIEN COMMUN*, qui est supérieur au bien propre de chacun, quoiqu'en dise l'individualisme, mais qui ne doit cependant pas l'absorber, comme le prétend le communisme. « *Ce bien commun de la multitude est plus grand et plus divin que celui d'un seul.* » (Ch. IX). C'est la paix, la tranquillité de l'ordre dans la cité ou la nation.

Ce n'est pas là seulement un bien *utile*, comme celui poursuivi par l'art du cuisinier, du tailleur, de l'horloger ou du médecin ; c'est un *bien honnête*, qui vaut par lui-même, par l'ordre moral qu'il implique, indépendamment même du plaisir et des utilités matérielles qui en résultent.

Ce bien honnête est capable de spécifier non pas seulement un art, mais une vertu et même des vertus éminentes : la prudence des chefs d'état, la prudence politique nécessaire à tout citoyen au moins pour bien voter, la justice légale ou sociale, l'équité. Saint Thomas a traité de chacune de ces vertus dans sa *Somme Théologique*, IIa IIæ, q. 50, a. 1, 2 ; q. 58, a. 7 ; q. 120, a. 1, 2, et ces articles montrent toute la portée de la doctrine exposée dans le *De Regimine Principum*.

Ce *bien honnête*, objet de ces vertus supérieures, est subordonné comme ces vertus à la religion, au culte dû à Dieu,

et aux vertus théologiques ou proprement divines, qui nous unissent à Dieu et nous disposent ainsi à la vie de l'éternité.

Il s'en suit qu'un gouvernement (*regimen*) est bon dans la mesure où il parvient à promouvoir le bien commun de la multitude, en maintenant l'unité et l'harmonie de la société, selon la subordination naturelle des fins. Il est mauvais au contraire, s'il poursuit un bien particulier opposé au bien commun et engendre ainsi la discorde.

Or, pour tendre vers une fin unique, surtout lorsqu'elle est supérieure et difficile à réaliser au milieu de beaucoup de causes de division, il faut de l'unité dans la direction, de l'esprit de suite. Cette unité décuple les forces en les faisant converger vers le même but ; aussi tout gouvernement tire-t-il sa force de son unité ; et celle-ci doit être affermie, on le sent bien, dès qu'un peuple est menacé par ses ennemis du dehors ou du dedans. Lorsqu'au contraire l'esprit de suite fait défaut, tant dans la politique intérieure que dans la politique extérieure, lorsque les ministres commencent par défaire l'oeuvre de leurs prédécesseurs, un pays va vite à sa ruine.

« Il s'en suit, dit saint Thomas (Ch. III), que la monarchie est le meilleur des gouvernements », le plus un, le plus durable, celui qui est le plus fort pour promouvoir le bien commun ; « la monarchie, dit-il (*ibid.*), est meilleure que le régime aristocratique et celui-ci meilleur que la république ». La même doctrine est conservée dans la *Somme Théologique* où il est dit, Ia, q. 103, a. 3, à propos du gouvernement de l'univers : « *Optima gubernatio est quæ fit per unum* ». Le meilleur gouvernement est celui d'un seul. La raison en est que gouverner c'est diriger un ensemble de sujets vers une fin, ou un bien. Or le bien suppose l'unité, comme le prouve Boèce en montrant que, de même que tous les êtres désirent leur bien, ainsi tous désirent l'unité sans laquelle ils ne subsisteraient pas. Nous voyons en effet que toute chose, dans la mesure où elle

est, répugne à se laisser diviser, et sa dissolution provient toujours de quelque défaut ou corruption. Aussi, ce à quoi tend l'intention de celui qui gouverne la multitude, c'est l'unité ou la paix. Or, ce qui *de soi* cause l'unité, c'est ce qui est un. Plusieurs, en effet, ne peuvent unir divers éléments et concorder entre eux, que si eux-mêmes, d'une certaine manière s'unissent. Ce qui par soi-même est un peut donc être cause d'unité mieux que plusieurs qui ont besoin de s'unir. C'est pourquoi la multitude est mieux gouvernée par un seul que par plusieurs. »

Il est vrai, comme il est dit dans le présent ouvrage (Ch. III), qu'en vertu du principe *optimi corruptio pessima*, la tyrannie est pire que l'oligarchie¹, qui est la dégénérescence du pouvoir aristocratique, et l'oligarchie est pire que la démocratie, qui est, selon la terminologie de saint Thomas, l'altération ou la corruption de la république.

Les méfaits de la tyrannie ne sont pas moins bien notés (Ch. III), dans l'ordre spirituel que dans l'ordre temporel : « Ceux qui ambitionnent de commander plutôt que de contribuer à l'intérêt général, paralysent tout essor chez leurs sujets : toute supériorité chez ceux-ci leur donne le soupçon d'un préjudice causé à leur domination inique. Les tyrans suspectent les bons plus que les méchants, et toujours la vertu d'autrui leur paraît redoutable. Les tyrans s'appliquent à étouffer chez leurs sujets l'éveil de cette grandeur d'âme, fruit de la vertu, qui les empêcherait de supporter le joug de leur injuste domination ».

Saint Thomas ajoute cependant (Ch. V) que si le gouvernement d'un seul, en devenant tyrannique, ne s'acharne pourtant pas, sans mesure aucune, contre la multitude tout entière, *il est encore préférable aux autres*. Le gouvernement

1 (NDE) : Oligarchie (ὀλίγοι : peu nombreux et ἀρχεῖν : gouverner) gouvernement d'un petit nombre d'hommes, d'une caste, au sens oriental du terme.

collectif, dès que la discorde s'introduit en lui, tourne peut-être plus souvent, en effet, à l'oppression. Il en résulte donc qu'il est plus avantageux de vivre sous un roi. C'est le meilleur régime. Nous retrouvons la même conclusion dans le *Contra Gentiles*, T. I, IV, c. 76, n°4, à propos du gouvernement de l'Église.

Il importe seulement d'enlever à la monarchie l'occasion de dégénérer en tyrannie. Pour cela, dit saint Thomas (Ch. VI), le pouvoir royal doit être tempéré. Cette idée est développée dans la *Somme Théologique* (Ia Iæ, q. 105, a. 1) où il est montré qu'il convient qu'il y ait au-dessous du roi une aristocratie dont les membres sont élus par le peuple et peuvent être choisis dans le peuple lui-même.

Saint Thomas (*Sum. Theol.* Ia IIæ, q. 95, a. 1) après avoir énuméré les différents régimes et le mode d'institution des lois en chacun :

- 1° monarchie et constitutions des princes ;
- 2° aristocratie et décisions des sages, ou *sénatus-consultes* ;
- 3° oligarchie et droit prétorien ;
- 4° démocratie et plébiscite ;
- 5° tyrannie sans justice et sans véritables lois.

Il ajoute :

— « *Est autem aliquod regimen ex istis cum mixtum quod est optimum : et secundum hoc sumitur lex, « quam majores natu simul cum plebibus sanxerunt »*, ut Isidorus dicit in *I. V. Etym*, c. 10 ». Cajetan dans son commentaire entend cette dernière phrase en ce sens que, bien que la monarchie soit le meilleur des régimes simples, le régime mixte, qui à côté du roi fait une place à l'aristocratie et aux représentants du peuple, est le meilleur non pas *in ratione regiminis et simpliciter*, mais

pour la bonne disposition des parties et dans l'ordre des choses purement humaines.

Il convient, en effet, que le gouvernement, soit officiellement informé de la variété des besoins et des intérêts des différentes branches du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, des arts et même des diverses sciences, y compris les sciences morales et politiques, sans oublier les intérêts éternels de la religion. Car enfin la paix, que doit vouloir réaliser et maintenir tout gouvernement, est le résultat de la vie sociale bien réglée selon toutes les manifestations que nous venons de dire. Le *BIEN COMMUN*, que saint Thomas exprime assez souvent par les mots *BENE VIVERE*, n'est pas seulement l'ordre de la vie économique, mais aussi celui de ce qu'il appelle *vita secundum virtutem*. Ce bien commun, c'est l'harmonie de la vie sociale dans toute son amplitude et son élévation, c'est la vie sociale selon la vertu, surtout selon la sagesse, la prudence et la justice, subordonnée à la religion, qui nous rappelle constamment que Dieu est la fin dernière de l'homme.

C'est pourquoi sous l'ancien régime en France, les intérêts des différentes classes de la société et des différentes régions étaient représentés par les corporations et leurs délégués, par les États provinciaux et par les États généraux, assemblée du clergé, de la noblesse et du tiers-état.

Enfin, pour que le régime monarchique ne dégénère pas en tyrannie, il faut que le roi conserve une haute idée du pouvoir qui lui vient de Dieu. Aussi saint Thomas insiste-t-il beaucoup sur les vertus nécessaires au roi. Ce sont d'abord la prudence (*prudentia regnativa*), la justice et l'équité, ordonnées au bien commun. Mais c'est aussi la grandeur d'âme. Le roi doit être un magnanime, qui s'élève au-dessus du désir, non seulement de la volupté et des richesses, mais de la gloire et des honneurs. Ces honneurs ne suffiraient point du reste à le récompenser des

graves soucis de sa charge (Ch. VII). Le roi, avec un grand esprit de foi, doit attendre sa récompense de Dieu (Ch. VII) et seule la possession de Dieu pourra le rendre vraiment et pleinement heureux.

Les rois prudents et justes, selon l'Écriture, méritent de recevoir dans l'autre vie une récompense éminente, car une plus grande vertu est requise pour gouverner un royaume, que pour diriger une famille ou se diriger soi-même, et saint Thomas, aime à citer la parole de Bias¹ : « *le pouvoir révèle l'homme* » et montre ce que vaut sa vertu. Un roi chrétien qui travaille à promouvoir le bien commun temporel, en le subordonnant au bien spirituel et surnaturel des âmes, mérite donc une grande récompense dans l'éternité, et dès ici bas, l'affection profonde de ses sujets, l'attachement loyal et dévoué jusqu'au sacrifice de la vie. Par là son pouvoir est affermi ; la paix, la tranquillité de l'ordre, est maintenue pour que tous puissent vaquer à leurs travaux, accomplir leurs devoirs, et suivre leur destinée par la connaissance et l'amour de Dieu.

Telles sont les lignes générales de la partie de cet ouvrage qui est de la main même de saint Thomas. Pour bien entendre cet enseignement, relativement surtout à la prudence politique, il faut connaître ce qui est dit dans la *Somme Théologique*, IIæ, q. 47, au sujet de la *PRUDENCE* en général, de la *RECTITUDE D'INTENTION* qu'elle requiert et de ses trois actes : le *CONSEIL* qui commence la délibération, le *JUGEMENT PRATIQUE* qui la termine, et le *COMMANDEMENT* ou *imperium*, qui préside à l'exécution de la chose décidée.

¹ (NDE) : Bias est l'un de *Sept Sages* de la Grèce. On le situe vers ~570. Homme modéré, il reste célèbre pour ses sentences morales et ses aphorismes.

Le *CONSEIL* considère les divers moyens capables de conduire à une fin, et ici il importe d'envisager des moyens assez différents les uns des autres, pour juger ensuite en connaissance de cause lequel est vraiment le meilleur. Il ne faut pas oublier que ce moyen le meilleur n'est pas toujours celui qui se présente tout d'abord à l'esprit ; il échappe souvent à la considération du vulgaire. Même le chef d'état le plus perspicace et le plus avisé a besoin, à cause de cela, d'avoir à côté de lui un conseil, composé d'hommes supérieurs et de compétence très variée. Il convient d'y proposer des avis assez différents les uns des autres, pour bien voir les divers côtés de chaque problème à résoudre et peser le pour et le contre comme il convient.

Mais il faut ensuite s'élever de cette multiplicité d'avis à *L'UNITÉ DU JUGEMENT PRATIQUE*, qui discerne, parmi les divers moyens proposés comme vraiment utiles, celui qui est *hic et nunc* le meilleur. Ici il importe de ne pas compromettre, par d'interminables discussions entre les partis, l'unité et la rectitude du *JUGEMENT PRATIQUE*. Il importe de sauvegarder, disions-nous plus haut, l'esprit de suite dans la politique intérieure et extérieure, et cela non seulement pendant une courte période, mais durant toute l'histoire du peuple, qui doit rester fidèle à son passé, à son génie propre, pour conserver le trésor de ses traditions et de sa vie.

Pour arriver à cette unité du jugement pratique, à l'esprit de suite dans la direction des affaires intérieures et extérieures et surtout pour maintenir l'efficacité du *COMMANDEMENT*, qui est le troisième acte de la *PRUDENCE*, il faut se rappeler ce que dit saint Thomas dans le présent ouvrage : l'ordre des agents correspond à l'ordre des fins, et pour atteindre cette fin supérieure, qui est le bien commun d'un peuple, pour maintenir son unité et son harmonie au milieu de tant de causes de

division, il convient de recourir à une direction supérieure vraiment une et persévérante.

Notons du reste que *l'imperium* ou *COMMANDEMENT*, qui dirige l'exécution des moyens préalablement choisis, procède en sens inverse de la *DÉLIBÉRATION* : au lieu de descendre de la considération de la *FIN* atteindre à celle des *MOYENS* subordonnés jusqu'au dernier de tous, il commence par appliquer ce moyen infime et s'élève ensuite peu à peu aux moyens supérieurs capables de réaliser ou d'obtenir la fin poursuivie :

Finis est primum in intentione et ultimum in executione. De ce point de vue on comprend que dans l'ordre d'exécution, non dans celui d'intention, on puisse dire : « politique d'abord » : pour que la vie sociale soit possible, il faut que la cité ou le pays soient habitables et que les perturbateurs soient expulsés ou mis à la raison.

Il faut se rappeler aussi, comme l'enseigne le Docteur commun (Ia IIæ, q. 57, a. 5, concl., ad 3^{ème} ; q. 58, a. 4 et 5 ; IIa IIæ, q. 4, a. 1) que la *PRUDENCE*, en ces trois actes, requiert la rectitude de l'appétit ou l'intention droite, c'est-à-dire les *VERTUS MORALES* qui nous rectifient vis-à-vis des principales fins morales subordonnées : la justice, la force, la tempérance et les vertus annexes, y compris la religion, l'humilité, la pénitence, la magnanimité, la patience et la douceur. Nul ne peut être vraiment prudent sans ces vertus. Sans elles et sans le tact qu'elles donnent, on confond aisément humilité et faiblesse, magnanimité et superbe, douceur et mollesse, fermeté et raideur. De même, sans une intention droite et efficace des fins morales, on ne peut efficacement choisir et appliquer l'es moyens capables de nous les faire atteindre ; on ne parvient pas à *l'imperium* droit et efficace qui est l'acte principal de la prudence.

Or, s'il en est ainsi de la prudence dans la conduite de la vie privée, à plus forte raison en est-il de même quand il s'agit, ce qui est plus difficile, de gouverner un peuple entier. La prudence politique ne saurait donc exister sans la justice, l'équité, la force et les autres vertus qui font l'équilibre de la vie politique comme de la vie morale. Or, ces vraies vertus sont rares, bien que beaucoup prétendent les avoir, dit saint Thomas (Ch. VII) en rappelant avec Salluste que « *l'ambition a contraint de nombreux mortels à la fausseté* » à la simulation ou à l'hypocrisie. Par suite, tout régime qui favorise l'ambition des démagogues qui flattent le peuple pour arriver au pouvoir, conduit au pharisaïsme politique et à la ruine, car il n'y a d'union durable que dans la vérité et la justice.

C'est pourquoi le régime républicain pour durer suppose une grande vertu et une grande compétence dans les sujets, qui sont tous appelés à participer par l'élection à la direction du pays. S'il s'agit seulement d'un canton dont les intérêts sont très simples, ou d'une fédération de cantons, comme en Suisse, la chose n'offre pas grande difficulté. Mais, s'il s'agit d'un grand peuple, aux intérêts fort complexes, d'un peuple qui a non seulement une vie économique, mais une vie artistique et intellectuelle supérieure et qui, au milieu de causes multiples de division, doit sauvegarder son unité et la continuité de ses traditions, alors la difficulté augmente terriblement. Comment trouver dans les sujets, dont bon nombre sont des paysans ou des ouvriers, la compétence et la vertu nécessaires pour choisir les hommes capables de répondre aux questions difficiles qui se posent, et qui souvent déroutent des jurisconsultes, des financiers ou des diplomates de premier ordre. L'élection désignera le plus souvent des arrivistes, ambitieux incapables, qui deviendront ministres, là où il faudrait un Colbert, un Vauban ou un Louvois.

De ce point de vue un disciple de saint Thomas aimait à résumer sa doctrine sur la question de régime en disant : « *Regimum perfectum in ratione regiminis, scilicet monarchia, est regimen imperfectorum ; dum regimen imperfectum, scilicet democratia, est regimen perfectorum* ».

La démocratie est un régime imparfait, comme régime *in ratione regiminis*, par suite du manque d'unité et de continuité dans la direction des affaires intérieures et extérieures. Aussi ce régime ne convient-il qu'aux parfaits déjà capables de se diriger eux-mêmes, assez vertueux et compétents¹ pour se prononcer comme il convient sur les problèmes fort compliqués dont dépend la vie d'un grand peuple. Mais il est toujours vrai de dire comme le notait saint Thomas que ces vertueux et ces compétents sont extrêmement rares ; et la démocratie, supposant une telle perfection chez les sujets, ne peut pas la leur donner. A ce point de vue, elle est un peu en politique ce qu'est le quiétisme en spiritualité ; elle suppose l'homme arrivé à l'âge adulte ou à l'état de perfection, alors qu'il n'est peut-être encore qu'un enfant, et le traitant comme un parfait, elle ne lui donne pas ce qu'il faut pour le devenir.

Puisque la vraie vertu, unie à la vraie compétence est chose rare parmi les hommes, puisque la plupart d'entre eux sont incapables de gouverner, et qu'ils ont besoin d'être conduits, le régime qui leur convient le mieux est celui qui peut suppléer à leur imperfection. Ce *regimen perfectum in ratione regiminis*, à raison de l'unité, de la continuité, de l'efficacité de la direction vers une fin une difficile à réaliser, c'est la monarchie, surtout

1 (NDE) : N'oublions pas que telles étaient les communautés religieuses catholiques : de *parfaites démocraties* d'hommes ou de femmes vertueux et justes, pratiquant l'humilité et se dépensant au dehors en œuvres charitables.

une monarchie tempérée, toujours attentive aux différentes formes de l'activité nationale. Mieux que la démocratie ou que le régime féodal, elle assure la paix intérieure et extérieure d'une grande nation, et lui permet de durer longtemps.

Telle est la doctrine de saint Thomas, comme le montre avec évidence le présent ouvrage. L'importance de ces idées apparaît à tous ceux qui considèrent que la paix intérieure et extérieure d'un peuple est une des principales conditions de sa vie morale et religieuse. Ce n'est pas là une chose indifférente ; il y a une vérité dans l'ordre politique comme dans l'ordre moral et dans l'ordre métaphysique ; et si l'on ne peut pas toujours la démontrer avec évidence, il importe de s'en rapprocher le plus possible. L'union durable des intelligences et des volontés n'est réalisable en effet que dans le vrai, sans lequel il peut bien y avoir, selon la loi du nombre, une collection d'égoïsmes toujours prêts à revendiquer une liberté qui dégénère en licence, mais sans lequel ne sauraient exister *la justice et le bien commun*, qui sont le principe et la fin de l'ordre social.

Sans doute, dira-t-on, mais saint Thomas écrivait au temps de saint Louis, lorsque la France recevait les bienfaits d'une monarchie très chrétienne, tempérée par une aristocratie terrienne conservatrice et par l'organisation des communes, qui veillaient aux intérêts du peuple, dans les différentes régions. Depuis lors, les temps sont bien changés, beaucoup de peuples, comme la France, vivent en démocratie, ils considèrent le suffrage universel comme une conquête, et, malgré les inconvénients de ce suffrage (inconvénients qui n'apparaissent bien qu'à l'élite), ils ne sont pas prêts d'y renoncer. La question de fait est par suite beaucoup plus complexe que celle de principes ; il y a de la marge de la théorie à la pratique, des

considérations abstraites aux directions *hic et nunc* opportunes et efficaces.

Bien certainement, et c'est ce qui explique la grande prudence et la longanimité de l'Église en ces questions, comme le montrent les concordats ; c'est pourquoi aussi un essai de dictature dans un pays, même lorsque beaucoup le désirent, ne doit être tenté qu'à coup sûr, sans quoi il pourrait faire plus de mal que de bien.

Mais ce qui importe évidemment, c'est de revenir à la considération attentive des principes que saint Thomas énonce dans ce traité et dont bon nombre s'appliquent à tout régime légitime. Ces principes relatifs au bien commun et à sa subordination à la fin dernière de l'homme sont ceux qui s'opposent à la conception païenne de l'État moderne, issu de la Révolution, à cet État qui veut s'élever au-dessus des organismes les plus naturels, comme la famille, pour les asservir, et qui souvent prétend imposer une obéissance aveugle à des décrets injustes et impies qui n'ont plus de la loi que le nom.

Le Souverain Pontife¹, dans sa dernière *Encyclique* sur la Royauté du Christ disait précisément contre cette conception antichrétienne et antinaturelle de l'État : « Les hommes réunis en société ne sont pas moins sous la puissance du Christ que les particuliers. Le bien privé et le bien commun ont la même source... Que les chefs des nations ne refusent donc pas de rendre par eux-mêmes et par le peuple à la puissance du Christ leurs hommages publics de respect et d'obéissance, s'ils veulent, en sauvegardant leur autorité, promouvoir et accroître la prospérité de la patrie !...

— « Dieu et Jésus-Christ ayant été exclus de la législation et des affaires publiques, et l'autorité ne tirant plus son origine de Dieu, mais des hommes, écrivions-Nous en gémissant au début

1 (NDE) : Il s'agit de Sa Sainteté Pie XI.

de Notre Pontificat, il arriva que les bases mêmes de l'autorité furent renversées, dès là qu'on supprimait la raison fondamentale du droit de commander pour les uns, du devoir d'obéir pour les autres... » C'est pourquoi, si les hommes reconnaissent en particulier et en public le pouvoir royal du Christ, il en résulte nécessairement des bienfaits incroyables, qui pénètrent aussitôt la société civile, comme une juste liberté, l'ordre et la tranquillité, la concorde et la paix ».

Ce sont les fondements mêmes de cette doctrine, sans laquelle aucune forme de gouvernement n'est durable que le de *Regimine Principum* expose excellemment, et c'est par le retour à ces principes qu'on travaillera efficacement à l'assainissement des intelligences, sans lequel aucune restauration de l'ordre social n'est possible.

Fr. R. GARRIGOU-LAGRANGE, O. P.

CHAPITRE PREMIER

QU'IL FAUT NÉCESSAIREMENT AUX HOMMES

VIVANT ENSEMBLE

QUELQU'UN POUR LES GOUVERNER AVEC SOIN.

Le point de départ de notre entreprise, sera d'exposer ce qu'il faut entendre par le mot de roi.

[CE QUI DOIT TENDRE À UNE FIN,
MAIS PAR DES VOIES QUI SONT INDETERMINEES,
A BESOIN D'UNE DIRECTION.]

Dans tous les domaines où il existe ordination à une fin, et dans lesquels on a la facilité de choisir entre plusieurs méthodes, il faut absolument un principe directeur, qui permette d'arriver tout droit à la fin nécessairement due. Un vaisseau, en effet, poussé par des vents contraires dans des directions opposées, ne parviendrait pas au but fixé si l'art du timonier ne le maintenait dans la direction du port.

L'homme, lui aussi, a une fin à laquelle toute sa vie, donc toute son action, est ordonnée, dès lors qu'il agit par l'intellect, dont le propre est évidemment d'opérer en vue d'une fin. Or, il se trouve que les hommes s'avancent par des voies diverses vers la fin proposée, ce dont témoigne clairement la diversité des appétits et des actions humaines.

L'homme a donc besoin d'avoir un principe qui le dirige vers sa fin.

[L'HOMME EST UN ANIMAL SOCIAL ET POLITIQUE.]

Aussi chaque homme, par sa nature même, possède-t-il innée en lui la lumière de la raison qui dirige ses actes

vers sa fin. Et s'il convenait à l'homme de vivre solitaire, comme il en va pour beaucoup d'animaux, cette lumière lui suffirait pour l'orienter vers sa fin ; chacun serait à soi-même son roi, sous le règne suprême de Dieu, en tant que, par le don divin de la raison, il se dirigerait soi-même dans ses actes. Mais la nature de l'homme veut qu'il soit un animal social et politique, vivant en collectivité. Cela lui appartient beaucoup plus qu'à tous les autres animaux et la simple nécessité naturelle le montre clairement.

Aux autres animaux, en effet, la nature a préparé nourriture, vêtement de pelage, moyens de défense — tels que les dents, les cornes, les griffes, ou du moins la rapidité dans la fuite.

L'homme, par contre, s'est trouvé créé sans que rien de pareil lui ait été fourni par la nature ; mais en échange il a été pourvu de la raison qui le met en état d'apprêter toutes ces choses au moyen de ses mains ; et puisqu'un seul homme ne suffit pas à tout préparer, et que du fait de sa solitude il ne pourrait s'assurer à lui-même les biens qui lui permettraient d'entretenir sa vie, il s'ensuit que, de sa nature, l'homme doit vivre en société. Bien plus, chez les autres animaux est implantée une aptitude naturelle à discerner tout ce qui leur est utile ou nuisible. Ainsi, la brebis perçoit instinctivement dans le loup un ennemi. C'est en vertu d'une aptitude analogue que certains animaux savent distinguer naturellement des plantes curatives et encore tout ce qui leur est nécessaire pour vivre.

L'homme, lui, connaît naturellement ce dont il a besoin pour vivre, mais seulement en général. Il peut ainsi par sa raison parvenir, au moyen des principes universels, à la connaissance des choses particulières nécessaires à sa vie. Mais il n'est pas possible qu'un homme seul atteigne par sa raison toutes les choses de cet ordre. Il est donc nécessaire que les hommes vivent en nombre pour s'entr'aider, pour se consacrer à des recherches diverses en rapport avec la diversité de leurs

talents : l'un par exemple à la médecine, un autre à ceci, un autre encore à cela.

Cette constatation est encore rendue évidente du fait que l'homme possède en propre l'usage de la parole, qui lui permet de faire jaillir aux yeux d'autrui tout le contenu de sa pensée. Les autres animaux, il est vrai, quand ils se communiquent leurs émotions, ne le font qu'en gros. Le chien montre sa colère en aboyant, et les autres espèces chacune à sa manière. Toutefois, l'homme entretient un commerce beaucoup plus étroit avec son semblable que n'importe quel autre animal connu pour vivre en troupe, comme la grue, la fourmi et l'abeille. Cette considération fait dire à Salomon dans *l'Ecclésiaste*, chapitre IV, verset 9 : *Il vaut mieux être deux qu'un seul. Car chacun bénéficie de cette mutuelle compagnie.*

Si donc la nature de l'homme veut qu'il vive en société, il est pareillement nécessaire qu'il y ait parmi les hommes de quoi gouverner la multitude. En effet, comme les hommes existent nombreux et que chacun pourvoit à ce qui lui convient, chacun irait de son côté, s'il n'y avait quelqu'un pour avoir soin du bien de la multitude. Ainsi le corps de l'homme, comme de n'importe quel animal, se désagrègerait, s'il n'y avait dans ce corps une certaine force directrice commune, ordonnée au bien commun de tous les membres. Cette considération inspire à Salomon la parole suivante dans les *Proverbes*, chapitre XI, verset III : « *Là où il n'y a pas de gouverneur, le peuple se dissout* ». Il n'est pas étonnant qu'il en soit ainsi, car il n'y a pas d'identité entre l'intérêt propre et l'intérêt commun. Les intérêts propres divisent, tandis que l'intérêt commun unit. Aux effets différents répondent des causes différentes. Il faut donc, en plus de ce qui meut au bien propre de chacun, quelque chose qui meuve au bien commun de l'ensemble. C'est pourquoi l'on trouve aussi un principe directeur en toutes les choses appelées à former un tout. Dans le monde des corps, en effet un premier

corps, le corps céleste, dirige les autres selon un certain ordre de la divine Providence et la créature raisonnable les dirige tous.

De même, en chaque homme, l'âme gouverne le corps et, entre les parties de l'âme, l'irascible et le concupiscible sont gouvernés par la raison. Entre les membres du corps pareillement, il en est un principal qui meut tout, que ce soit le cœur ou la tête. Il faut donc qu'il y ait dans n'importe quelle multitude une direction chargée de régler et de gouverner.

[LE BON GOUVERNEMENT ET LE MAUVAIS.]

Cependant, comme il arrive, dans les choses ordonnées à une fin, de marcher droit ou non, on trouve dans le gouvernement de la multitude ce qui est droit et ce qui ne l'est point. Un être, quel qu'il soit, marche droit quand il va vers la fin qui lui convient, et il ne marche pas droit quand il va vers la fin qui ne lui convient pas. Différente en effet est la fin qui convient à une multitude d'hommes libres et à une multitude d'hommes serfs. Car l'homme libre est sa propre cause, tandis que l'homme serf, dans tout son être, est la chose d'un autre.

Si donc celui qui régit un groupe d'hommes libres les ordonne au bien commun de leur collectivité, son gouvernement est droit et juste, ainsi qu'il convient à des hommes libres. Si, au contraire, c'est en vue non du bien commun du groupe, mais de son propre bien qu'il l'ordonne, son gouvernement est injuste et déréglé. Aussi le Seigneur lui-même adresse-t-il ses menaces à de pareils chefs lorsqu'il dit par la bouche d'Ézéchiel XXXIV, 2 : *Malheur aux pasteurs qui se paissent eux-mêmes* (c'est-à-dire qui cherchent leurs propres avantages) : *n'est-ce pas les troupeaux que les pasteurs doivent paître ?*

Puisque c'est le bien du troupeau que doivent chercher les pasteurs, les chefs doivent de même chercher le bien du groupe qui leur est soumis.

[DIFFÉRENTES ESPECES DE MAUVAIS GOUVERNEMENTS].

Si un régime injuste est le fait d'un seul homme qui recherche dans le gouvernement ses propres avantages et non la bien de la multitude qui lui est soumise, on appelle un tel chef *tyran* ; ce mot exprime *l'idée de force* parce que le tyran opprime par la puissance, au lieu de gouverner par la justice. Chez les anciens on appelait tyrans tous les détenteurs du pouvoir.

Si au contraire le régime injuste est le fait non d'un seul mais *de plusieurs*, pourvu qu'ils soient peu nombreux, on l'appelle *oligarchie*, c'est-à-dire domination du petit nombre ; il en est ainsi lorsque quelques hommes, forts de leurs richesses, oppriment le peuple, se distinguent du tyran par le seul fait qu'ils sont plusieurs.

Mais si le gouvernement inique est exercé par beaucoup, on l'appelle *démocratie*, c'est-à-dire domination du peuple, quand, forte de sa multitude, la populace opprime les riches. Tout le peuple devient alors un seul tyran.

[DIFFÉRENTES ESPÈCES

DE BONS GOUVERNEMENTS.]

Il faut faire la même distinction entre les différentes espèces de bons gouvernements.

Si le bon gouvernement est exercé par une classe nombreuse de citoyens, on lui donne généralement le nom de *RÉPUBLIQUE*, comme quand l'armée exerce le pouvoir dans la cité ou la province.

S'il est exercé par quelques hommes, d'ailleurs vertueux, le gouvernement s'appelle *ARISTOCRATIE*, c'est-à-dire pouvoir du meilleur ou des meilleurs nommés pour cette raison les nobles.

Si le gouvernement appartient à un seul homme, cet homme s'appelle proprement *ROI* ; c'est pourquoi le Seigneur a dit par la bouche d'Ézéchiél, XXXVII, 24 : « *Mon serviteur David sera roi au-dessus de tous et ils n'auront tous que lui pour seul pasteur* ».

[ANALYSE DU CONCEPT DE ROI]

Cela montre clairement que le concept de roi implique un seul chef et plus exactement un pasteur recherchant le bien commun du peuple et non son avantage personnel.

Il convient à l'homme de vivre en société, puisqu'il ne suffit pas aux besoins de sa vie s'il demeure solitaire ; dès lors la société sera d'autant plus parfaite qu'elle suffira mieux par elle-même aux besoins de la vie. Une famille seule, confinée dans une maison, ne se suffira à elle-même que dans certains besoins vitaux, par exemple ceux qui se rapportent aux actes naturels de la nutrition, de la génération et des autres fonctions similaires.

Un seul bourg ne se suffira à lui-même que pour les besoins concernant le seul corps de métier qui l'habite. Quant à la cité, qui est une communauté parfaite, elle se suffira à elle-même dans tous les besoins de la vie. Et plus encore la province, parce qu'elle pourvoit à elle seule au besoin de secours mutuel pour la résistance à l'ennemi.

C'est pourquoi celui qui gouverne la société parfaite, qu'elle soit cité ou province, est appelé par excellence *ROI*. Celui qui gouverne une maison ne s'appelle pas roi, mais père de famille. Il a pourtant quelque ressemblance avec un roi, et c'est pourquoi les rois sont parfois appelés pères de leurs peuples.

[DE FINITION DE LA ROYAUTE]

De tout ce que nous avons dit il appert qu'un roi est celui qui gouverne le peuple d'une seule cité ou province, et cela en vue du bien commun. Aussi Salomon dit-il dans *l'Ecclésiaste* V, 8 : « *Le roi commande à tout le territoire qui lui est soumis* ».

NOTICE DE LA PRÉSENTE ÉDITION	3
PRÉFACE.....	7
DU GOUVERNEMENT ROYAL	21
LIVRE PREMIER	23
ARGUMENT DÉDICACE AU ROI DE CHYPRE ET OBJET DE L'OUVRAGE.....	25
CHAPITRE PREMIER QU'IL FAUT NÉCESSAIREMENT AUX HOMMES VIVANT ENSEMBLE	
QUELQU'UN POUR LES GOUVERNER AVEC SOIN.....	27
[CE QUI DOIT TENDRE À UNE FIN, MAIS PAR DES VOIES QUI SONT INDETERMINEES, A BESOIN	
D'UNE DIRECTION.].....	27
[L'HOMME EST UN ANIMAL SOCIAL ET POLITIQUE.].....	27
[LE BON GOUVERNEMENT ET LE MAUVAIS.].....	30
[DIFFÉRENTES ESPÈCES DE MAUVAIS GOUVERNEMENTS].....	31
[DIFFÉRENTES ESPÈCES DE BONS GOUVERNEMENTS.].....	31
[ANALYSE DU CONCEPT DE ROI].....	32
[DE FINITION DE LA ROYAUTE].....	33
CHAPITRE DEUXIÈME QU'IL EST PLUS UTILE AUX HOMMES VIVANT EN SOCIÉTÉ D'ÊTRE	
GOVERNÉS PAR UN SEUL QUE PAR PLUSIEURS.....	34
[LA FIN DU GOUVERNEMENT].....	34
[UTILITE DU COUVERNEMENT D'UN SEUL.....	35
[CONFIRMATION DE LA NATURE.].....	35
[ARGUMENT DE RAISON.].....	36
[CONFIRMATION DE L'EXPERIENCE.].....	36
CHAPITRE TROISIÈME DANS LEQUEL, AVEC FORCE RAISONS ET ARGUMENTS, IL EST PROUVÉ	
QUE, COMME LE POUVOIR D'UN SEUL, QUAND IL EST JUSTE, EST CE QU'IL Y A DE	
MEILLEUR ; DE MÊME, DANS LE CAS CONTRAIRE, IL EST CE QU'IL Y A DE PIRE.....	37
[POSITION DE LA THÈSE].....	37
[L'UNION FAIT LA FORCE.].....	37
[LE GOUVERNEMENT QUI A LE PLUS D'UNITE EST DONC OU LE MEILLEUR OU LE PIRE.].....	37
[LE GOUVERNEMENT EST PLUS INJUSTE, QUI RECHERCHE MOINS LE BIEN COMMUN.].....	38
[PREUVE PAR L'ORIGINE DU BEAU ET DU BIEN.].....	38
[MÉFAITS DE LA TYRANNIE.].....	39
[MEFAITS DANS L'ORDRE TEMPOREL.].....	39
[MEFAITS DANS L'ORDRE SPIRITUEL.].....	40
CHAPITRE QUATRIÈME OÙ L'ON MONTRE COMMENT L'AUTORITÉ A VALU CHEZ LES	
ROMAINS ; ET QUE CHEZ EUX LA CHOSE PUBLIQUE A CEPENDANT PRIS DE L'EXTENSION	
AVEC LE GOUVERNEMENT D'UNE COLLECTIVITÉ.....	43
[ÉVOLUTION DE L'ÉTAT ROMAIN VERS L'OLIGARCHIE.].....	43

[LA ROYAUTÉ ENGENDRE SOUVENT LA PARESSE DES SUJETS.]	44
[LE POUVOIR DEVIENT BIENTOT TYRANNIQUE.]	44
[DESTINÉE SEMBLABLE DES HÉBREUX.]	45
CHAPITRE CINQUIÈME QUE LA DOMINATION DE PLUSIEURS DEVIENT PLUS SOUVENT UNE TYRANNIE QUE LA DOMINATION D'UN SEUL ; ET QUE, POUR CETTE RAISON, LE GOUVERNEMENT D'UN SEUL EST LE MEILLEUR.	46
[MÊME EN VOIE DE CORRUPTION LE GOUVERNEMENT D'UN SEUL EST PRÉFÉRABLE.].....	46
[LE GOUVERNEMENT COLLECTIF OFFRE PLUS SOUVENT DES OCCASIONS DE DISCORDE.].....	47
[LE GOUVERNEMENT COLLECTIF TOURNE PLUS SOUVENT À LA TYRANNIE.]	47
CHAPITRE SIXIÈME CONCLUSION : LE GOUVERNEMENT D'UN SEUL EST ABSOLUMENT LE MEILLEUR. L'AUTEUR MONTRE COMMENT LA MULTITUDE DOIT SE COMPORTEUR À SON ÉGARD ; CAR IL FAUT LUI ENLEVER L'OCCASION DE TYRANNISER ; MAIS MÊME EN CE CAS ON DOIT LE TOLÉRER AFIN D'ÉVITER UN PLUS GRAND MAL.....	49
[IL FAUT RÉGLER LA ROYAUTÉ DE FAÇON À ÉVITER LA TYRANNIE.].....	49
[EN CAS DE TYRANNIE IL FAUT D'ABORD LA SUPPORTER DANS L'INTÉRÊT DE LA PAIX.].....	50
[EST-IL PERMIS DE TUER LE TYRAN ?].....	51
[MÉRITE ET AVANTAGES DE LA SOUMISSION.]	51
[C'EST L'AUTORITÉ PUBLIQUE QUI DOIT DESTITUER LE TYRAN.].....	52
[OU BIEN ON DOIT RECOURIR AU SUPÉRIEUR CHARGÉ DE CHOISIR UN CHEF À LA MULTITUDE.]	53
SINON RECOURIR À DIEU, TOUT PUISSANT SUR LES ROIS.]	53
CHAPITRE SEPTIÈME OÙ LE SAINT DOCTEUR RECHERCHE CE QUI DOIT SURTOUT POUSSER LE ROI À GOUVERNER. — EST-CE L'HONNEUR OU LA GLOIRE ? IL EXPOSE LES DIVERSES OPINIONS À CE SUJET ET DÉTERMINE À QUOI ON DOIT S'EN TENIR.....	55
[QUELLE EST LA RÉCOMPENSE DUE À UN BON ROI.]	55
[INCONVÉNIENTS DE CETTE SOLUTION.].....	55
[L'HOMME VERTUEUX DOIT MÉPRISER LA GLOIRE.]	56
[LE DÉSIR DE LA GLOIRE ENGENDRE LA TÊMÉRITÉ, L'HYPOCRISIE.]	57
[LE DÉSIR DE LA GLOIRE EST BON, LORSQU'IL POUSSE À LA VERTU.]	58
CHAPITRE HUITIÈME OÙ NOTRE DOCTEUR MET EN LUMIÈRE QUELLE EST LA VRAIE FIN QUI DOIT MOUVOIR LE ROI À BIEN GOUVERNER.	60
[LE ROI DOIT ATTENDRE SA RÉCOMPENSE DE DIEU.].....	60
[L'HOMME DÉSIRE NATURELLEMENT LA BÉATITUDE.]	61
[SEULE LA POSSESSION DE DIEU EST LA JUSTE RÉCOMPENSE D'UN ROI.].....	62
[LA GLOIRE RÉCOMPENSE LES BONS ROIS, MAIS LA GLOIRE ÉTERNELLE.].....	64
CHAPITRE NEUVIÈME OÙ LE SAINT DOCTEUR MET EN LUMIÈRE QUE LA RÉCOMPENSE DES ROIS ET DES PRINCES OCCUPE LE PLUS HAUT DEGRÉ DANS LA BÉATITUDE CÉLESTE ; ET IL LE DÉMONTRE PAR FORCE RAISONS ET AVEC DES EXEMPLES.....	65
[L'ÉMINENCE DE LA VERTU DE GOUVERNEMENT CROÎT AVEC LE NOMBRE DES GOUVERNÉS.]65	

[À ÊTRE UN BON CHEF ON REÇOIT PLUS DE GLOIRE QU'À ÊTRE UN BON SUJET.].....	66
[LE BIEN DE LA SOCIÉTÉ EST PLUS GRAND QUE CELUI DE L'INDIVIDU, ET DONC LA VERTU QUI L'ENGENDRE PLUS GRANDE.].....	66
[LES ROIS, À CAUSE DE LA PORTÉE PLUS GRANDE DE LEURS BONNES ACTIONS, ONT PLUS DE MÉRITE QUE LES PARTICULIERS.].....	67
[LES ROIS RESSEMBLENT À DIEU.].....	67
[LES DANGERS DU POUVOIR EXIGENT DES ROIS UNE VERTU PARTICULIÈRE, OU LEUR MÉRITENT UNE PARTICULIÈRE INDULGENCE.].....	68
[AUTORITÉ DE L'ÉCRITURE.].....	69
CHAPITRE DIXIÈME QUE LE ROI ET LE PRINCE DOIVENT S'APPLIQUER À BIEN GOUVERNER EN VUE DE LEUR MÉRITE PROPRE ET DE LEUR INTÉRÊT QUI S'ENSUIT : QUE LE RÉSULTAT CONTRAIRE SUIT LE GOUVERNEMENT TYRANNIQUE.....	70
[L'ESPOIR DE LA RÉCOMPENSE DU CIEL INCITE LES ROIS À BIEN GOUVERNER.].....	70
[LES AVANTAGES TEMPORELS EUX-MÊMES RÉCOMPENSENT UN BON GOUVERNEMENT.].....	70
[D'ABORD, L'AMITIE DU PEUPLE.].....	71
[CETTE AFFECTION DES SUJETS ASSURE LA STABILITÉ DU RÉGIME.].....	72
[DIEU PERMET LES TYRANS POUR LA PUNITION DU PEUPLE, ET SA MISÉRICORDE EST AINSI LA CAUSE DE LEUR FRAGILITÉ.].....	74
[UN GOUVERNEMENT JUSTE EST RÉCOMPENSÉ PAR LA RICHESSE.].....	75
[LES BONS ROIS JOUISSENT D'UNE BONNE RENOMMÉE.].....	76
CHAPITRE ONZIÈME COMMENT LES BIENS DE CE MONDE, TELS QUE LES RICHESSES, LA PUISSANCE, LA GLOIRE ET LA RENOMMÉE FAVORISENT LES ROIS PLUS QUE LES TYRANS ; ET COMMENT LES MAUX FONDENT SUR LES TYRANS MÊME EN CETTE VIE.	77
[LES TYRANS MÉRITENT LE CHÂTIMENT ÉTERNEL.].....	77
[LES TYRANS SE REPENTENT RAREMENT.].....	77
[IL VAUT DONC MIEUX ÊTRE ROI QUE TYRAN.].....	79
CHAPITRE DOUZIÈME OÙ L'ON ENTREPREND DE MONTRER LE RÔLE D'UN ROI ; C'EST-À-DIRE QUE, CONFORMÉMENT AUX LOIS DE LA NATURE, LE ROI DOIT ÊTRE POUR SON ROYAUME CE QUE L'ÂME EST POUR LE CORPS, ET DIEU POUR LE MONDE.	80
CHAPITRE TREIZIÈME OÙ L'ON DÉDUIT DE LA SIMILITUDE PRÉCÉDENTE LE MODE DE GOUVERNEMENT : ET OÙ L'ON MONTRÉ QUE DIEU DISTINGUE CHAQUE CHOSE SELON UN CERTAIN ORDRE, SELON SON OPÉRATION PROPRE, ET SELON SON LIEU ; QU'AINSI LE ROI DISTINGUE SES SUJETS DANS SON ROYAUME ET QU'IL EN EST DE MÊME POUR L'ÂME À L'ÉGARD DU CORPS.....	82
[DOUBLE ACTION DE DIEU DANS LE MONDE, DE L'ÂME DANS LE CORPS, DU ROI DANS SES ÉTATS : FONDER ET GOUVERNER.].....	82
[DEVOIRS DU ROI DANS LA FONDATION DE SES ÉTATS.].....	84
CHAPITRE QUATORZIÈME QUEL MODE DE GOUVERNEMENT EST CONVENABLE POUR LE ROI ; ET POURQUOI IL EST CONVENABLE LORSQU'IL SE MODÈLE SUR LE GOUVERNEMENT	

DIVIN. — PUIS COMMENT CE MODE DE GOUVERNEMENT TROUVE SON PROTOTYPE DANS LE GOUVERNEMENT D'UN NAVIRE ; — ENFIN, OÙ L'ON ÉTABLIT UNE COMPARAISON ENTRE L'AUTORITÉ SACERDOTALE ET L'AUTORITÉ ROYALE.....	86
[LA NOTION DE GOUVERNEMENT' : CONDUIRE A UNE FIN.].....	86
[QUELLE EST LA FIN DE L'HOMME ?].....	87
[QUELLE EST LA FIN DE LA SOCIÉTÉ HUMAINE ?].....	88
[ROTAUTÉ ET SACERDOCE.].....	89
CHAPITRE QUINZIÈME COMMENT LE ROI QUI VEUT FAIRE PARVENIR SES SUJETS À LA FIN DERNIÈRE DOIT LES DISPOSER À VIVRE SELON LA VERTU ; ET QU'IL EN EST DE MÊME À L'ÉGARD DES FINS INTERMÉDIAIRES. — PUIS OÙ L'ON EXPOSE LES CONDITIONS APTES À FAVORISER L'ORDINATION À LA VIE HONNÊTE ET CELLES QUI LUI FONT OBSTACLE. — ENFIN QUELS REMÈDES LE ROI DOIT APPORTER POUR SURMONTER CES OBSTACLES.....	92
[SUBORDINATION PARALLÈLE DES FINS ET DE CEUX À QUI ELLES SONT COMMISES.].....	92
[LE ROI DOIT TRAVAILLER À CE QUE SON PEUPLE ATTEIGNE SA FIN, QUI EST DE MENER UNE VIE HONNÊTE.].....	93
[CONDITIONS D'UNE VIE HONNÊTE.].....	94
[EMPÊCHEMENTS AU MAINTIEN DU BIEN PUBLIC.].....	95
[MOYENS DE PARER À CES DIFFICULTÉS.].....	95
[CONCLUSION, OBJET DU LIVRE SUIVANT.].....	96
LIVRE DEUXIÈME.....	97
CHAPITRE PREMIER COMMENT IL APPARTIENT AU ROI DE FONDER UNE CITÉ OU DES PLACES FORTES POUR ACQUÉRIR DU PRESTIGE ; POURQUOI IL DOIT CHOISIR DES RÉGIONS JOUISSANT D'UN CLIMAT TEMPÉRÉ. QUELS AVANTAGES IL EN TIRE POUR SON ROYAUME, ET, DANS LE CAS CONTRAIRE, QUELS INCONVÉNIENTS.....	98
[LE MEILLEUR MOYEN POUR UN ROI D'ACQUÉRIR DU PRESTIGE EST DE FONDER UNE VILLE.].....	98
[IMPORTANCE DU CLIMAT.].....	98
[SON EFFET SUR LE TEMPÉRAMENT.].....	99
[AVANTAGES POUR LA DÉFENSE NATIONALE.].....	99
[AVANTAGES POUR LA VIE SOCIALE.].....	100
CHAPITRE DEUXIÈME COMMENT LES ROIS ET LES PRINCES, POUR FONDER DES CITÉS OU DES PLACES FORTES, DOIVENT CHOISIR UNE RÉGION OÙ L'ATMOSPHÈRE SOIT SALUBRE ; ET À QUOI L'ON PEUT RECONNAÎTRE UNE TELLE ATMOSPHÈRE ET À QUELS SIGNES.....	101
[NÉCESSITÉ D'UNE ATMOSPHÈRE SALUBRE.].....	101
[CONDITIONS DE CETTE SALUBRITÉ : UN EMPLACEMENT ÉLEVÉ ET SEC.].....	101
[UNE BONNE EXPOSITION.].....	102
[LA SALUBRITÉ DES PRODUITS ALIMENTAIRES.].....	103
[LA SALUBRITÉ DE L'EAU EST ÉGALEMENT REQUISE.].....	103

[SIGNES DE LA SALUBRITÉ D'UN PAYS.]	104
CHAPITRE TROISIÈME COMMENT LE ROI QUI VEUT BÂTIR UNE CITÉ EST RIGOREUSEMENT TENU DE LUI ASSURER EN ABONDANCE LES CHOSSES NÉCESSAIRES À SON ENTRETIEN ET SANS LESQUELLES IL EST IMPOSSIBLE À CETTE CITÉ DE DEVENIR PARFAITE. — OÙ L'ON DISTINGUE, POUR PROCURER CETTE ABONDANCE, DEUX MOYENS, DONT LE PREMIER DOIT ÊTRE PLUS PARTICULIÈREMENT RECOMMANDÉ.	105
[IL EST AVANTAGEUX POUR UNE VILLE QUE SON TERRITOIRE SUFFISE À LA NOURRIR.]	105
[INCONVÉNIENTS QUE PRÉSENTE L'IMPORTATION DES DENRÉES.]	106
[DANGERS SOCIAUX DU COMMERCE.]	106
[UTILITÉ DU COMMERCE.]	108
CHAPITRE QUATRIÈME QUE LA RÉGION CHOISIE PAR LE ROI POUR BÂTIR UNE CITÉ ET ÉLEVER DES FORTERESSES DOIT ÊTRE POURVUE D'AGRÈMENTS VIS-À-VIS DESQUELS LES CITOYENS DEVRONT ÊTRE MAINTENUS DANS CERTAINES BORNES, DE MANIÈRE À NE S'EN SERVIR QU'AVEC MESURE ; CAR CES AGRÈMENTS SONT TROP SOUVENT UNE CAUSE D'AFFAIBLISSEMENT QUI ENGENDRE LA RUINE DE L'ÉTAT.	109
[L'EMPLACEMENT CHOISI POUR UNE VILLE DOIT ÊTRE AGRÉABLE.]	109
[IL EST MAUVAIS D'ABUSER DU PLAISIR QU'OFFRENT TOUS CES AGRÈMENTS.]	109
[UTILITÉ D'UN PLAISIR MODÉRÉ, ET CONSIDÉRÉ COMME LE MOYEN D'UNE FIN PLUS HAUTE : LA VIE VERTUEUSE.]	111
[ICI S'ARRÊTE L'ŒUVRE DE SAINT THOMAS, REPRISE ENSUITE, ET TERMINÉE PAR PTOLÉMÉE DE LUCQUES.]	112